



OFFRE DE BIENVENUE

PRIME DE 200 € DÈS 8 000 € DE VERSEMENT À L'ADHÉSION¹ AU CONTRAT
PUISSANCE AVENIR PERP² sous conditions, notamment, d'un investissement en unités de compte*
Du 01/04/2016 au 31/05/2016 (inclus)

Je soussigné(e) _____ souhaite bénéficier de l'offre « Prime de 200 € » pour un versement à l'adhésion au contrat Puissance Avenir PERP d'un montant de 8 000 € minimum, investi à 30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte le complément pouvant être versé sur le fonds en euros.

Je souhaite que ces 200 € soient versés à 100 % sur l'unité de compte suivante* : _____.
À défaut ces 200 € seront investis à 100 % sur l'unité de compte Eurose C (FR0007051040)*.

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Pour une liste des unités de compte, se reporter à la présentation des supports d'investissement dans la notice du produit, disponible sur www.assurancevie.com.

Fait à :

Le :

Signature :

*La prime ne peut pas être versée sur le fonds en euros.

Si vous optez pour des supports de type SCPI, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier les annexes complémentaires de présentation des supports correspondant à vos choix d'allocation. Ces annexes sont disponibles à la page suivante : <https://www.assurancevie.com/nos-contrats/perp/puissance-avenir-perp/>.

¹ Offre valable uniquement pour une **première demande d'adhésion**, d'un **montant minimum de 8 000 €** par une personne majeure au contrat Puissance Avenir PERP reçue entre le **1^{er} avril 2016 et le 31 mai 2016** (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagnée du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com et à condition que le versement initial soit investi à hauteur de **30 % minimum sur un ou plusieurs supports en unités de compte**. L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par l'adhérent ou à défaut sur Eurose C (FR0007051040) à l'adhésion dès l'acceptation du dossier complet. **Offre valable hors contrat ouvert dans le cadre d'une gestion pilotée et hors sécurisation progressive du capital.**

Offre réservée aux nouveaux clients d'Assurancevie.com et limitée à une seule adhésion de contrat auprès d'Assurancevie.com, tous contrats confondus.
Elle peut être cumulée avec l'offre « Remboursement des frais de transfert PERP ».

L'offre est susceptible d'être interrompue ou modifiée à tout moment, sans préavis et avec effet immédiat, par une information sur le site d'Assurancevie.com.

² Puissance Avenir PERP est un Plan d'Épargne Retraite Populaire de type multisupport. Les supports en unités de compte sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.